

9. RECOMMANDATIONS

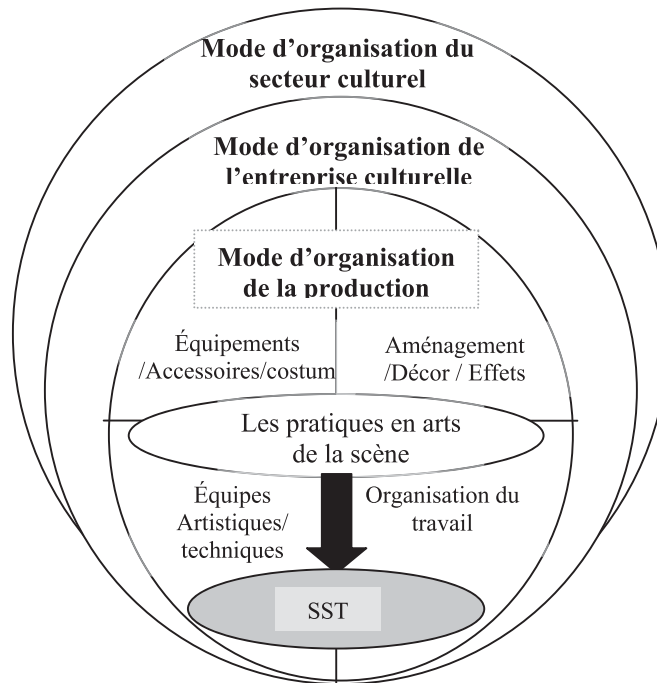
Cette étude exploratoire visait à mieux circonscrire les enjeux de SST dans le domaine des arts de la scène. Elle a été élaborée et réalisée en collaboration avec les membres de la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène présidée par la CSST et de nombreux intervenants des entreprises culturelles.

L'étude met en évidence la nécessité d'une approche systémique des enjeux de SST dans ce secteur et d'une stratégie d'action concertée visant de multiples cibles de prévention, tant au niveau des pratiques professionnelles, du mode d'organisation d'une production, du mode d'organisation de l'entreprise culturelle que de l'organisation du secteur culturel.

Les recommandations présentées dans ce rapport se dégagent de l'ensemble des résultats de recherche obtenus au cours de cette étude exploratoire. Elles ont été présentées aux membres de la Table de concertation et ont fait l'objet de discussions lors de deux rencontres. Elles se sont enrichies de l'apport des membres de la Table. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de recommandations ont été soumises au débat entre les partenaires concernés par les enjeux de SST dans le secteur des arts de la scène. Ces pistes sont ainsi formulées afin de permettre aux partenaires du secteur de s'entendre sur des priorités d'action à différents niveaux et d'élaborer pour les années à venir un plan d'action visant une meilleure intégration et prise en compte de la SST au sein des entreprises culturelles par les producteurs, diffuseurs, artisans, concepteurs, techniciens et artistes, qui assurent le dynamisme de ce secteur d'activité. Suite à la présentation de ces recommandations aux membres de la table de Concertation, un comité de travail composé de représentants de Rideau, de l'union des artistes, de l'Adisq, du ministère de la Culture et des Communications, des Théâtres associés inc, du Regroupement québécois de l'Institut canadien des technologies scénographiques, de En piste, de la CSST et de l'IRSST a été mandaté pour élaborer un plan d'action visant à traduire et à mettre en œuvre certaines de ces recommandations.

Les recommandations sont regroupées selon les différentes cibles de prévention présentées dans le modèle faisant état des déterminants de la SST et de la prévention dans le domaine des arts de la scène (figure 9.1). Certaines d'entre elles s'adressent également plus particulièrement aux associations et regroupements professionnels du secteur ainsi qu'à la CSST.

Figure 9.1 : Les multiples cibles de la prévention dans les arts de la scène



9.1 Recommandations concernant le mode d'organisation d'une production

Pré-production /réalisation/représentation

- Sensibiliser les créateurs et intervenants à l'importance de la prise en compte de la SST dès le début d'une création.
- Intégrer, dans la planification financière d'une production un « poste budgétaire » pour les éléments/équipements de sécurité.
 - Avoir de l'argent en réserve pour gérer des imprévus SST, qui peuvent surgir en cours d'élaboration de la production.
- Équilibrer le nombre de représentations/jour/semaine en fonction de la difficulté de l'œuvre et du recours possible à des doublures, des numéros substitués et des équipes techniques volantes de remplacement.
- Intégrer des éléments de prévention dès la conception de la production, en impliquant le plus tôt possible dans le processus la direction technique.
 - Idée /concept de mise en scène.
 - Premiers plans et maquettes.
- Intégrer, dès la phase de conception du spectacle, une préoccupation pour les enjeux de tournées.
 - Transport, manutention, montage / démontage rapide, possibilité d'adaptation en fonction des salles, etc.

- Assurer une certaine « stabilité » ou récurrence dans la composition de l'équipe technique.
 - Chefs de département.
 - Équilibre entre expérimentés et novices.
- Reconnaître le rôle clé des chefs de département comme « gardiens » de la prévention sur le terrain.
- Favoriser la présence des concepteurs, lors du premier montage.
- Favoriser la présence du responsable technique de tournée, lors du premier montage – démontage.
- Planifier le montage de manière à éviter le chevauchement « spatial » et, dans certains cas, temporel (éclairage vs son) des différents départements.
- Planifier des répétitions le plus tôt possible dans le décor et avec les accessoires et les costumes.
 - Disponibilité d'une salle de répétition dans le lieu de diffusion pour éviter la cohabitation avec l'équipe technique.
- Avant la 1^{ière} répétition, faire un retour sur le décor en fonction de la SST.
 - Prévoir les moyens de prévention, dès que l'on connaît les déplacements des acteurs et les exigences du jeu.
- Être à l'affût, dès les premières répétitions, des ajustements à faire en termes de sécurité.
 - Intégrer cette étape dans le processus.
- Être sensible aux demandes des interprètes et des techniciens concernant des aspects de leur sécurité, en créant un contexte favorisant la communication.
 - Attribuer la responsabilité de la conciliation entre interprètes ou entre les interprètes et les metteurs en scène, chorégraphes, etc. à une personne de terrain pouvant jouer un rôle de « conciliateur (ex. répétiteur, régisseur, assistant metteur en scène, etc.).
- Formaliser la procédure de notes :
 - Faire un « retour » sur la situation, après chaque représentation et non seulement après la générale et la première.
 - Inclure dans cet exercice les aspects qui touchent la SST : difficultés liées à l'interaction physique (ex. combat, empoignade, chute, etc.), aux décors, aux costumes, aux accessoires, etc.).

Diffusion

- Intégrer, le plus tôt possible, dans les ententes entre producteur et diffuseur les besoins en matière de prévention, en fonction des exigences de l'œuvre.
 - Les installations doivent être sécuritaires et conformes aux normes.
- Impliquer le DT de tournée dans la négociation du calendrier de tournée avec les diffuseurs.

- Instaurer, lors des déplacements d'un spectacle, une inspection formelle des lieux par une personne de la production, en collaboration avec une personne responsable du lieu de diffusion :
 - Révision des lieux en fonction des actions et des déplacements des artistes sur et hors scène, afin d'identifier les risques potentiels.
 - Inspection des accès et des circuits empruntés pour la manutention des équipements.
 - Installations adéquates pour le travail en hauteur.
 - Loges et salles d'échauffement chauffées, et humidité adéquate, etc.
- Sensibiliser les artistes à l'importance de se familiariser avec tout nouveau lieu de spectacle (par exemple, marcher le décor).
- Certains suggèrent de mieux encadrer le transport de nuit lors des tournées, particulièrement les « one nighter » :
 - Heures de travail
 - Autobus de tournée pour assurer le repos de certains membres de l'équipe
 - Équipe technique de relève
- Sensibiliser les équipes techniques à se prévaloir des possibilités offertes pour limiter les heures de conduite la nuit.
- Planifier les horaires des interprètes et des techniciens en tournée, en tenant compte des particularités de l'œuvre et du décalage horaire.

Post-production

- Instaurer des pratiques d'évaluation de la production en termes de prévention pour les prochaines.
- Développer des mécanismes de retour d'informations, dans le but d'élaborer et mettre en œuvre des pratiques d'entretien préventif et d'amélioration des équipements et aménagements.

9.2 Recommandations concernant le mode d'organisation de l'entreprise culturelle

- Intégrer une préoccupation en SST dès l'élaboration du calendrier d'activités.
 - Alternance en fonction du niveau d'exigence de l'œuvre, tant artistique que technique
- Une politique d'embauche favorisant la récurrence des DT, chefs de département, etc.
 - Contrat prévu sur plus d'une production par exemple.
- Favoriser la présence et la participation d'un représentant des interprètes sur le CA.
 - Expérimenté dans certaines compagnies de danse pour moduler exigence, de l'œuvre et intensité de la diffusion
- Développer un volet portant spécifiquement sur la SST dans les contrats.

- Encourager le développement d'une politique en SST et la mise en place d'un registre d'accidents et d'incidents insistant sur le contexte et pas seulement sur l'événement accidentel.
- S'assurer de mieux adapter le type d'entraînement et d'échauffement aux exigences particulières de l'œuvre.
 - Ex. la classe de ballet vs création contemporaine.
 - S'inspirer des programmes d'entraînement hebdomadaire des athlètes.
 - le principe d'une progression de l'intensité au cours de la semaine, au cours de la journée.

9.3 Recommandations concernant le mode d'organisation du secteur culturel

Main-d'œuvre et Formation

- Au niveau de la structure du marché de l'emploi voir à trouver des mécanismes permettant de réduire les effets négatifs de la précarité, du bas niveau de rémunération et de l'absence, dans la majorité des cas, de filets de protection sociale qui modulent de façon importante les autres facteurs de risque.
 - Plusieurs des mesures proposées dans le plan d'action pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes tentent de réduire, en partie, les effets de cette précarité, dont les effets sur la santé des artistes.
 - Se référer également à plusieurs recommandations contenues dans le Rapport Bernier publié en 2003 « Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnel » ministère du Travail.
 - Les programmes de soutien à la tournée et autres peuvent avoir un impact aussi sur la SST des artistes et artisans des arts de la scène, en offrant un peu plus de marge de manœuvre financière.
- Explorer la possibilité de créer des formes de regroupement de « bénévoles » appelés à soutenir les équipes techniques en tournée.
 - Implication possible des regroupements de diffuseurs régionaux pour assurer une formation de base à ces « bénévoles ».
 - Développement d'outils d'information et de sensibilisation.
 - Formation possible d'équipes de tournée volantes disponibles pour plusieurs producteurs et lieux de diffusion dans une région donnée.
- Soutenir le développement de formation spécialisée pour certaines spécialités, comme le gréage acrobatique.
- Poursuivre et consolider les efforts d'une meilleure intégration de la SST dans les formations professionnelles.
- Assurer un meilleur arrimage du technique et de l'artistique dans les formations artistiques.
 - Former aussi sur les conditions réelles d'exercice du métier : planning de ses horaires, négociation de contrat et exigence en matière de SST,

reconnaissance de ses limites, etc., dont parlent beaucoup les artistes plus expérimentés.

Lieux de diffusion et Équipement

- Favoriser un meilleur arrimage entre le programme d'aide aux immobilisations et les pratiques exemplaires en matière d'aménagement sécuritaire des installations culturelles.
- Bonifier le répertoire des lieux de diffusion décrivant les principales caractéristiques du plateau technique, des salles de répétition, des loges, etc.
- Poursuivre le développement de réseau de diffuseurs, afin de réduire l'éclatement des circuits de tournée au Québec.
 - Cet éclatement met de la pression et expose les techniciens et les interprètes à des contraintes temporelles importantes.
- Encourager l'innovation dans le développement d'équipements mieux adaptés au travail en hauteur et à la manutention.
 - Les systèmes manuels de levage par contrepoids (ex. des Pays-Bas).
 - Ex. Le cas du « genêts ».

Associations et regroupements

Mettre en place des mécanismes d'aide ou d'encadrement en SST à l'intention de leurs membres :

- Pour les associations syndicales et professionnelles : informations sur les droits et obligations, banque d'informations sur les ressources d'aide existantes, etc.
- Pour les associations patronales : soutenir le développement d'outils en prévention (registres d'accidents, plans d'action SST, politiques de prévention, etc.), élaboration d'un contrat type intégrant les aspects de SST, etc.
- Participer au développement de moyens visant à faciliter l'accès à des soins de qualité et adaptés aux exigences particulières des métiers d'interprètes

La CSST

- Voir à une meilleure concordance entre les découpages dans l'unité de tarification 57010 et les codes SCIAN utilisés par les organismes de statistiques, afin de faciliter le monitoring.
- Mettre en place une équipe spécialisée en arts de la scène, afin de répondre aux besoins particuliers du secteur.
 - L'équipe serait formée d'inspecteurs, d'agents d'indemnisation et d'agents d'information.
 - Répertoires de ressources spécialisées en ingénierie ayant une expertise en scénographique pour les calculs de charge.

- Revoir la liste des soins couverts par le régime, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques du secteur.
- Favoriser le développement d'un organisme ayant un mandat spécifique de soutien à la prévention dans le domaine (exemple SHAPE).
- Explorer la possibilité de mettre en place un programme de remboursement d'entraînement pour les artistes de cirque semblable au programme de remboursement des classes d'entraînement pour les danseurs géré par RDQ.
 - Explorer la possibilité pour les artistes de cirque admis à ce programme de bénéficier d'une couverture de la CSST, en cas de blessure ou d'accident survenu lors d'un entraînement supervisé hors contrat de travail.
- Prévoir, dans un plan de communication, des actions visant à sensibiliser, informer et outiller le milieu en matière de SST comme, par exemple :
 - Guide de prévention pour les arts de la scène
 - Fiches techniques de prévention
 - Document d'information sur la couverture en contexte de tournée en dehors du Québec
- Poursuivre les travaux de la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène.